De quoi s'agit-il ?

Le 9 février 2020, nous voterons sur l'extension de la norme pénale antiraciste au critère de l'orientation sexuelle. Cette extension permettra de faire en sorte que les lesbiennes, gays et bisexuel-le-s soient également protégés contre le dénigrement, l'incitation à la haine et la discrimination. La protection des minorités est toujours aussi une protection des salarié-e-s. C'est pourquoi les syndicats suisses recommandent de déposer un OUI clair et net dans les urnes le 9 février.

Contact

Envie de t'engager contre la discrimination et pour plus de justice dans le monde du travail ? Deviens membre d'un syndicat et participe à la Commission LGBT de l'Union syndicale suisse (USS) !
www.sgb-uss.ch/lgbtf

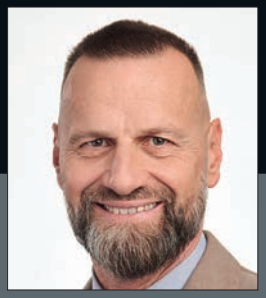

Clément Dubois, 55 ans, coprésident de la Commission LGBT de l'USS, responsable régional pour la Suisse romande de l'Association suisse des employé-e-s de banque : « La protection légale des personnes LGBTI est moins bonne en Suisse que partout ailleurs en Europe de l'Ouest. Ça ne va pas du tout !
C'est pourquoi il faudra un OUI retentissant le 9 février. »

OUI
À L'EXTENSION DE LA NORME PÉNALE ANTIRACISTE

LA HAINE ET LA DISCRIMINATION NE SONT PAS DES OPINIONS

OUI

À L'EXTENSION DE LA NORME PÉNALE ANTIRACISTE

le 9 février 2020

SGB | USS

Quel est l'objet de la votation ?

L'article pénal contre la discrimination raciale sera élargi à la notion d'orientation sexuelle. Ainsi, toute personne qui appelle à la haine contre des lesbiennes, des gays ou des bisexuel-le-s pourra être poursuivie en justice.

Pourquoi cette modification du Code pénal est-elle nécessaire ?

Pour les lesbiennes et les gays aujourd'hui, les insultes, le refus de certains services voire même les agressions font malheureusement encore partie du quotidien. La protection légale des personnes LGBTI en Suisse est encore tout à fait insuffisante. Le Parlement a donc décidé que la haine et la discrimination envers les lesbiennes, les gays et les bisexuel-le-s seront à l'avenir traitées comme des délits et donc punissables.

La discrimination : un problème répandu

Selon une étude de l'Université de Genève, 70 % des salarié-e-s homosexuels interrogés ont indiqué avoir été victimes de discrimination au cours des trois dernières années, et font état d'un climat de travail homophobe.

Lisi Dubler, 24 ans, menuisière, étudiante, coprésidente des Jeunes Verts du canton de Berne :
« Nous ne voulons pas de droits particuliers, nous voulons la fin des crimes de haine contre les personnes LGBTIQ. Cette loi est un début pour y parvenir. »

Max Krieg, 73 ans, retraité, Comité Pink-Cross, président de section au SEV :
« La Commission LGBT de l'USS s'engage depuis des années pour la protection contre la discrimination, p. ex. avec des dispositions dans les conventions collectives de travail. Aujourd'hui, il est temps que la loi progresse elle aussi ! »

Contre la discrimination au travail

La discrimination se produit là où les gens passent du temps, et donc malheureusement trop souvent aussi sur le lieu de travail : moqueries, remarques obscènes et exclusion sociale sont monnaie courante. Mais parfois, la discrimination va même plus loin, p. ex. jusqu'au licenciement ou au refus d'embaucher. C'est là que la norme pénale élargie permettra d'intervenir et de fournir enfin une base légale pour se défendre contre de telles pratiques intolérables.

Un signal important

La Suisse ne protège pas suffisamment les personnes LGBTI et elle ne leur accorde pas de réelle égalité devant la loi. Un OUI net lors de la votation du 9 février donnera un signal clair : voulons-nous d'une Suisse où chacune et chacun trouve sa place et se sent en sécurité et apprécié ? Ou voulons-nous continuer de laisser quelques individus attaquer les minorités pour diviser la société ? Notre réponse est claire : Oui à la protection contre les discriminations !

Il y a d'autres progrès à faire

Les syndicats s'engagent depuis longtemps pour une société et un monde du travail justes et sans discrimination. Nous revendiquons :

- l'égalité des droits, au travail, pour les couples de même sexe (congés familiaux, etc.) ;
- l'égalité dans la prévoyance professionnelle pour les partenariats enregistrés ;
- une large protection contre les inégalités salariales en lien avec l'orientation sexuelle.

Tamara Funiciello, 29 ans, conseillère nationale, syndicaliste, vice-présidente du PS Suisse :
« Avant le geste, il y a la parole. Un discours haineux, c'est déjà de la violence. Et elle doit être interdite et punie en tant que telle. Donc : OUI le 9 février à la protection contre la discrimination pour les personnes LGB ! »

OUI
À L'EXTENSION DE LA NORME PÉNALE ANTIRACISTE